



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

COMMUNE DE NANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Finances Locales / 7.6
Contributions budgétaires

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 21 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation : 12/09/2023

Date d'affichage : 12/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un septembre, à 18h00, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET.

Etaient Représentés : Virginie GOVIGNON représentée par Yvan BOUAT, Jean-François GALLIARD représenté par Jean-Pierre CHARALAMBOS.

Etaient Absents : Vanessa AUBELEAU, Lionel CAYRON.

Délibération n° 2023-93

Objet : Dispositif BAFA Citoyen – 2nde partie du programme pour l'exercice 2023
ET

Dispositif BAFA programme pour l'exercice 2024

Par délibération du 12 décembre 2022 le conseil municipal a approuvé la mise en place du dispositif « BAFA-Citoyen » pour l'année 2023 destiné aux jeunes nantais ayant un réel intérêt pour l'animation et souhaitant s'investir dans la vie sociale et culturelle du village en lien avec les associations.

En 2023, deux jeunes nantaises en ont bénéficié et ont commencé ainsi le parcours de formation spécifique.

Initié par la mairie de Nant ce dispositif a fait preuve de tout son sens dans la participation des jeunes nantais à la vie du village ainsi que dans le secteur de l'enfance où il a été fortement apprécié.

Pour une obtention définitive du BAFA, le stage théorique de base doit être complété par un module d'approfondissement.

Considérant le bilan satisfaisant de cette expérience et dans le but de poursuivre cette démarche auprès des jeunes nantais en faveur de l'animation socioculturelle ;

La formation « BAFA Citoyen » s'organise en trois étapes :

- Un stage de base théorique de 8 jours encadré par un organisme habilité (CEMEA ...) pris en charge financièrement par la commune,
- Un stage pratique de 14 jours minimum effectués pendant les vacances de juillet et août et / ou pendant les petites vacances dans un centre de loisirs intercommunal géré par l'Association Familles Rurales Larzac pour la validation du stage de base
- Un recrutement saisonnier par la commune pendant la période estivale 2024 pour participer à l'animation socio-culturelle de la commune

Considérant le besoin de lancer un appel à candidature assez tôt pour l'exercice 2024 afin de procéder aux entretiens avec des jeunes pour le recrutement, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur :

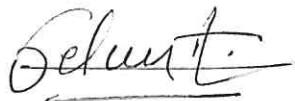
- Le lancement d'un appel à candidature auprès des jeunes nantais et de retenir après entretien de motivation deux candidats pour l'année 2024 ;
- La prise en charge le financement du stage de base théorique et pratique dans le cadre du dispositif citoyen et autoriser le maire à signer les conventions avec l'Association Familles Rurales de l'Aveyron ;
- Le recrutement saisonnier par la commune pendant la période estivale 2024 pour participer à l'animation socio-culturelle de la commune ;
- La signature des conventions individuelles fixant les conditions de mise en place du « BAFA Citoyen » entre la commune de Nant et les deux jeunes candidats retenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents :

Anne-Marie FRENEHARD s'abstient.

- **De prendre en charge** le financement du module d'approfondissement dans le cadre du dispositif citoyen, pour les deux stagiaires ;
- **D'autoriser** le Maire à solliciter le partenariat de l'Association Familles Rurales de l'Aveyron et de l'AFR Larzac pour la validation du module d'approfondissement ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions individuelles fixant les modalités pratiques du « Bafa Citoyen » avec les jeunes nantais bénéficiaires ;
- **De prévoir** les crédits nécessaires au budget 2023 de la Commune ;
- **De lancer** un appel à candidature auprès des jeunes nantais et de retenir après entretien de motivation deux candidats pour l'année 2024 ;
- **De prendre en charge** le financement du stage de base théorique et pratique dans le cadre du dispositif citoyen et
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions avec l'Association Familles Rurales de l'Aveyron pour l'année 2024 ;
- **De prévoir** les crédits nécessaires au budget 2024 de la Commune ;
-

**Le secrétaire de séance,
Alain DELMAS**



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 21 septembre 2023

**Le Maire,
Richard FIOL**

